PARRAINAGE THE PHONE

Règlement du programme de parrainage

Version mise à jour le 20 novembre 2026

L'ESSENTIEL

10 €
de réduction pour vos proches, dès 99 € d'achat

10 €
pour vous à chaque commande expédiée, jusqu'à 5 fois

50 €
au maximum, remboursés sur carte ou versés via Tremendous

Ce résumé ne remplace pas les articles ci-dessous, qui font seuls foi.

1

ARTICLE 1

Organisateur

Le programme de parrainage est proposé par la société THE PHONE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 953 419 090, dont le siège social est situé Espace Kapla, 35 ter avenue Pierre Grenier, 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après « The Phone »).

2

ARTICLE 2

Objet

Le programme permet à un client de The Phone (le « parrain ») de recommander les produits The Phone à ses proches (les « filleuls ») au moyen d'un code personnel. Le filleul bénéficie d'une réduction sur sa commande, et le parrain reçoit une prime pour chaque commande éligible passée avec son code, dans les conditions ci-dessous.

3

ARTICLE 3

Durée

Le programme débute le 16 novembre 2026 et n'a pas de date de fin à ce jour. The Phone peut le modifier ou y mettre fin à tout moment, en publiant la nouvelle version du présent règlement sur son site. Les commandes passées avec un code valide avant une modification ou un arrêt restent régies par le règlement en vigueur à la date de la commande.

4

ARTICLE 4

Devenir parrain

Peut devenir parrain toute personne physique majeure ayant passé sur thephone.fr, depuis le 20 décembre 2024, au moins une commande d'un montant d'au moins 89 € TTC, réglée, ni annulée ni entièrement remboursée. L'achat d'une carte cadeau est pris en compte.

Le code est demandé au moyen du formulaire de la page Parrainage, avec l'adresse e-mail utilisée pour cette commande. Il est envoyé par e-mail. Chaque parrain dispose d'un code unique : une nouvelle demande renvoie le même code.

5

ARTICLE 5

Avantage du filleul et partage du code

Le code donne droit à une réduction immédiate de 10 € TTC sur une commande passée sur thephone.fr dont le sous-total atteint au moins 99 € TTC. Toute personne peut l'utiliser, y compris un client existant, dans la limite d'une utilisation par personne. Il ne s'applique pas à l'achat d'une carte cadeau.

La réduction ne se cumule pas avec un autre code promotionnel ou une autre remise, à l'exception de la livraison offerte. Elle ne peut être échangée contre sa valeur en numéraire.

Le code de parrainage peut être utilisé pour une commande réglée en tout ou partie au moyen d'une carte cadeau The Phone, dans les conditions prévues par le programme.

Le parrain peut partager son code avec ses proches, par message, de vive voix ou sur ses réseaux sociaux personnels. Il est interdit de le diffuser sur des sites de codes promotionnels ou de bons plans, ou dans des publicités payantes.

6

ARTICLE 6

Prime du parrain

Le parrain reçoit une prime de 10 € pour chaque commande passée avec son code qui, au moment de son expédition, est réglée, n'est pas annulée et dont le montant conservé atteint au moins 89 € TTC après réduction.

Les primes sont limitées à 5 par parrain, soit 50 € au total. Après le versement de la 5e prime, le code est désactivé et ne peut plus être utilisé.

Aucune prime n'est versée lorsque le parrain utilise son propre code, c'est-à-dire lorsque la commande est passée depuis son compte client ou avec son adresse e-mail. Une même commande ne donne lieu qu'à une seule prime.

Une prime versée reste acquise au parrain, même si la commande du filleul est retournée après son expédition, sauf en cas de fraude (article 8).

7

ARTICLE 7

Versement de la prime

La prime est déclenchée à l'expédition de la commande du filleul. Le parrain en est informé par e-mail.

Remboursement sur carte. Si le parrain a passé sur thephone.fr, dans les 110 jours précédant cette expédition, une commande réglée par carte bancaire sur laquelle au moins 10 € restent remboursables, la prime est versée par un remboursement partiel de 10 € de la plus récente de ces commandes, sur le moyen de paiement utilisé. Le délai d'apparition sur le relevé dépend de la banque, en général 5 à 10 jours ouvrés. Si cette commande est ensuite retournée, seul le montant restant après ce remboursement partiel est remboursé.

Versement par Tremendous. À défaut, ou si le remboursement n'aboutit pas, la prime est versée par l'intermédiaire de Tremendous, prestataire de paiement de The Phone. Le parrain reçoit un e-mail lui permettant de choisir la forme de sa prime : PayPal, virement bancaire, carte Visa virtuelle, carte cadeau Decathlon ou Primark, ou don à Médecins sans frontières ou Save the Children. Il dispose de 12 mois à compter de cet e-mail pour faire son choix ; passé ce délai, la prime n'est plus disponible. L'utilisation de ces options est soumise aux conditions de Tremendous et des enseignes concernées.

8

ARTICLE 8

Fraude et abus

The Phone se réserve le droit de refuser ou d'annuler une prime, de désactiver un code ou d'exclure un participant en cas de fraude, de tentative de fraude ou d'utilisation contraire au présent règlement, notamment en cas de commandes fictives, de création de comptes multiples destinée à percevoir des primes, ou de diffusion du code contraire à l'article 5.

9

ARTICLE 9

Données personnelles

L'adresse e-mail et les données de commande du parrain sont utilisées pour vérifier son éligibilité, lui envoyer son code et lui verser ses primes. En cas de versement par Tremendous, ses nom, prénom et adresse e-mail sont transmis à ce prestataire à cette seule fin. L'identité des filleuls n'est pas communiquée au parrain.

Tremendous est établi aux États-Unis. Les modalités des transferts de données vers ce prestataire et les garanties applicables sont précisées dans la politique de confidentialité de The Phone, à l'article 1.9.

Pour en savoir plus et exercer vos droits, consultez notre politique de confidentialité.

10

ARTICLE 10

Contact et acceptation

Pour toute question relative au programme : contact@thephone.fr. La demande d'un code de parrainage vaut acceptation du présent règlement.

Le présent règlement est mis à la disposition des participants avant toute demande de code.